

Paris, le

27 AVR. 2020

3 avenue Victoria
75184 PARIS Cedex 04
Standard : 01 40 27 30 00
Télécopie : 01 40 27 55 77
secretariat.dg.sap@aphp.fr

LE DIRECTEUR GENERAL

Madame, Monsieur,

L'AP-HP lance un nouveau programme à destination de ses personnels « COVISAN-PRO » qui s'inscrit à la fois dans le programme « COVISAN » dont les pilotes sont en cours et dans la politique menée par l'AP-HP pour la protection de ses personnels, dans la suite de la note « Parcours des patients, protection des personnels et des patients ».

COVISAN vise à « interrompre » les chaînes de transmission du COVID-19, par des interventions auprès de toutes les personnes potentiellement contagieuses : identification des personnes concernées ; mise à disposition d'équipements de protection et conseils pour limiter les risques de transmission au domicile ; proposition de dépistage pour l'entourage familial et professionnel ; offres de service si besoin d'une période d'isolement ou d'aides pour prévenir la transmission à l'entourage.

COVISAN-PRO intègre dans cette démarche toutes celles et tous ceux qui travaillent à l'AP-HP et qui pourraient être atteints par le COVID-19, en complément des politiques déjà mises en œuvre : le dépistage doit ainsi être élargi à l'ensemble des professionnels reconnus comme cas-contacts ou présentant des signes évocateurs, même pauci-symptomatiques.

COVISAN-PRO se traduira à partir de maintenant par les actions complémentaires suivantes :

1. L'inscription sur COVIDOM sera systématiquement proposée et assurée par le service de Santé au travail ou le médecin effectuant le dépistage, afin de faciliter le suivi à domicile des professionnels pendant le temps de l'éviction.
2. Dès lors qu'un cas positif sera détecté, le dépistage PCR sera élargi aux collègues de travail identifiés comme cas contacts par l'équipe opérationnelle d'hygiène.

3. Le retour à domicile du professionnel est organisé, par le cadre du service, en taxi, après remise d'un kit d'hygiène Covid.
4. Dès connaissance du résultat positif, le professionnel contacte la cellule **COVISAN-PRO** au **01 86 69 22 15**, qui assure les trois missions suivantes :
 - Identifier les besoins de dépistage dans l'entourage du professionnel et permettre à tous les membres du foyer d'accéder facilement, au plus près du domicile, à un des centres de dépistage de l'AP-HP ;
 - Organiser les conditions de l'isolement du professionnel, à domicile ou à l'hôtel, en fonction de ses conditions d'hébergement et de sa composition familiale. Tous les professionnels qui le souhaitent auront accès à un hôtel dédié au personnel de l'AP-HP (hôtel 4 étoiles dans le centre de Paris), dans le cadre d'un séjour entièrement pris en charge.
 -
 - Accompagner le professionnel au cours de la période d'éviction, pour lui apporter l'aide nécessaire pendant l'isolement en cas de difficultés administratives, logistiques ou de gardes d'enfants.

Ce programme s'adresse à l'ensemble des professionnels exerçant aujourd'hui à l'hôpital : médecins, internes, soignants, non soignants, étudiants ou contractuels.

Depuis le début de l'épidémie, il est demandé à toute personne symptomatique de se signaler pour qu'elle puisse avoir accès au dépistage et pour qu'une mesure d'éviction professionnelle puisse être prise en cas de résultat positif.

Cette consigne reste le fondement de toute stratégie de prévention. Elle doit s'appliquer même lorsqu'il y a peu de symptômes.

Il est également important que dans chaque service l'existence d'un cas soit signalée afin que les mesures évoquées ci-dessus puissent être mises en œuvre de manière systématique. Elles pourront être mises en œuvre, non seulement lors de la survenue de nouveaux cas, mais dans une équipe où un cas a été détecté au cours des deux dernières semaines.

Ce programme est important pour continuer à faire diminuer les contaminations des personnels hospitaliers qui baissent de manière régulière depuis 3 semaines, pour éviter de nouvelles contaminations et pour pouvoir renforcer la protection de l'entourage des professionnels de l'hôpital.

Il est mis en œuvre sous la supervision de Loïc Morvan et du Professeur Serge Herson, avec l'équipe centrale d'hygiène hospitalière, avec le service central de santé au travail, la DRH et la DOMU.

Sa réussite est pour chacun de vous. Sa réussite dépend de chacun de vous.



Martin HIRSCH

